



**COMMUNE DE
FAVERGES-SEYTHENEX**
(Haute-Savoie)

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019**

Le mardi 12 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de FAVERGES-SEYTHENEX, dûment convoqué le mercredi 6 novembre, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marcel CATTANEO, Maire.

PRESENTS : Marcel CATTANEO, *Maire*,

Paul CARRIER, *maire délégué de Faverges*, Jacky GUENAN, *maire délégué de Seythenex*, Sylviane REY, Christian BAILLY, Nelly THELIER, Alfred GOLLIET-MERCIER, Marie-Pierre JAUSSAUD, Jean-Louis MERLE, Françoise KLEMENCIC, Michel GUILLOUX, Laurent RIQUIER, *adjoints au maire*, Sonia GIFFORD, Roland BLAMPEY, Jean-Philippe MARTINET, Jeannine PEGAZ, William ZOLLINGER, Violaine ROUX, André GRUFFAZ, Anne-Marie BERNARD, Khaled ADJERIME, Eric GERDIL, Sarah DI-GLERIA, Patrick DUC, Emmanuelle PERRET, Claude GAILLARD, *conseillers municipaux*.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Michèle BOSA	a donné pouvoir à	Marcel CATTANEO
Jean-Michel LAFAY	a donné pouvoir à	Violaine ROUX
Sébastien JUND	a donné pouvoir à	Marie-Pierre JAUSSAUD
Louise BAKER	a donné pouvoir à	Jacky GUENAN
Sylvain PUGET	a donné pouvoir à	Jean-Louis MERLE

ABSENTS : Isabelle THOUNY-SONNET, Valérie AMADIO, Jean-François FREALLE, Yves CHAPPAZ, Jeannie TREMBLAY.

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents au jour de la séance : 26

Conseillers représentés : 5

Conseillers absents ou absents excusés : 5

Secrétaire de Séance : Sonia GIFFORD

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Marcel CATTANEO, Maire.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.



VU pour affichage le 13 novembre 2019

Le Maire

	Plein tarif	Tarif réduit*	Tarifs privilège**
Spectacle de niveau 1****	20 €	15 €	10 €
Spectacle de niveau 2****	15 €	12 €	8 €
Spectacle de niveau 3****	10 €	8 €	5 €
Spectacle à cession artistique supérieure à 10.000 €****	Jusqu'à 0,25 % du coût de cession	Jusqu'à 0,20 % du coût de cession	Jusqu'à 0,15 % du coût de cession
Spectacle à tarif unique ou opération partenariale ****	5 €		
Canettes soft	1,5 € - 2 €		
Café	1 €		
Petite bouteille d'eau 50 cl	1 €		
Bières pression	2 € - 3 €		
Bières bouteille ou canette	2 € - 5 €		
Vins	1 € - 1,5 €		
Consigne	1 €		
Petite restauration (sandwich, hot-dog, barquette de frites, pizzas,...)	2 € - 7 €		
Jetons boissons-petite restauration	0,5 € - 1 €		

* Tarif réduit : groupes d'au moins 10 personnes, demandeurs d'emplois, étudiants, moins de 25 ans, bénéficiaire d'une AAH, bénéficiaire de l'Aspa (minimum vieillesse)

** Tarifs privilège : conventions particulières avec des structures (entreprise, comité d'entreprise, association,...)

*** Opération partenariale : tarif utilisé pour la promotion d'un spectacle autour d'un public cible

**** Les billets vendus sur places sont majorés de 2 €/place

10 - Demande de subvention pour la saison culturelle 2019-2020 et pour l'aide à la création [Délibération n° Del.2019-VI-180]

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, à demander des subventions dans le cadre de la programmation culturelle et de l'aide à la création auprès du Département, de la Région et de la DRAC.

11 - Centres de vacances de la Fol Ufoval 74 – approbation de l'avenant à la convention fixant la participation communale au prix de journée en centres de vacances des enfants résidant à Faverges-Seythenex pour l'année 2020 [Délibération n° Del.2019-VI-181]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant à intervenir avec la FOL UFOVAL de la Haute-Savoie, et fixe la participation communale au prix de journée en centres de vacances pour les enfants résidant sur le territoire de la Commune de Faverges-Seythenex à 4,35 €uros par jour.

12 - Acquisition de parcelles agricoles sur le site du Val de Tamié, plateaux de Tamié [Délibération n° Del.2019-VI-182]

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à acquérir les parcelles de la section 270 OB n° 777, 778, 779, 780 et 781.

Ecoles de Faverges-Seythenex dans le cadre des sorties de ski pendant le temps scolaire	Elèves scolarisés dans les écoles primaires de Faverges-Seythenex et leurs accompagnateurs dans le cadre du ski scolaire	La station est financée en partie par le budget communal qui est mis à contribution pour les activités des écoles primaires. L'apprentissage du ski étant une priorité pédagogique, il est important de favoriser l'utilisation du domaine skiable de la Sambuy. Cela permet également de réduire les trajets et les frais afférents
Enfants scolarisés à Faverges-Seythenex-Samedis hors vacances scolaires	Tous les élèves scolarisés dans une école primaire de la commune, sur présentation d'une attestation de scolarité, limités aux samedis hors vacances scolaires.	Les enfants scolarisés sur le territoire bénéficient déjà d'une incitation pour le ski scolaire. Afin de renforcer l'attractivité de la station, il s'agit de permettre aux familles dont les enfants sont scolarisés sur la commune de pouvoir bénéficier, moins d'une dizaine de jour dans la saison, d'une incitation financière

2- Temporaire :

Accès ponctuel et temporaire au domaine skiable (forfaits journée ou demi-journée) :

Animations ponctuelles	Animateurs	Participent à la vie économique de la station sont amenés à se déplacer sur la station et doivent avoir une bonne connaissance du site
Maintenance et Réparation	Entreprises extérieures qui sont mandatés pour des opérations exceptionnelles de maintenance ou de réparation	Peuvent être amenés à se déplacer sur le domaine afin de se rendre sur le lieu d'intervention
Lots cadeaux	Lots sous la forme de forfait temporaire	Action commerciale et de communication qui contribue à la vie économique de la station
Promotion	Acteurs du tourisme, journalistes, reportage photos	Action commerciale et de communication qui contribue à la vie économique de la station
Moniteurs hors station	Moniteurs hors station accompagnés de client	Participent à la vie économique de la station en amenant de nouveaux clients

3- Tarifs "Privilège"

1- Comité d'établissement Stäubli et commune de Faverges Seythenex

Des tarifs spéciaux sont accordés en caisse au personnel de l'entreprise Stäubli ainsi qu'aux agents communaux de la ville de Faverges Seythenex sur présentation d'un justificatif. Cette réduction est valable également pour leurs ayants droits. Si d'autres organismes venaient à conclure une convention similaire avec la station, ces tarifs pourraient leur être proposés.

16 - Tarifs régie touristique la Sambuy – Val de Tamié / hiver 2019-2020 [Délibération n° Del.2019-VI-186]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les tarifs pour le café à 1.50 €, le vin chaud/thé à 2.00 € applicables à compter du 1^{er} décembre 2019 pour les activités et les produits proposés à la station de la Sambuy et au Val de Tamié.

17 - Approbation de la convention de délégation de compétence et aide financière pour les navettes touristiques- saison hiver 2019/2020 et autorisation de signature [Délibération n° Del.2019-VI-187]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de délégation de compétence et aide financière pour les navettes touristiques- saison hiver 2019/2020 à intervenir avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

18 - Aménagement d'une aire de stationnement sur le terrain situé au n° 95 Rue Asghil Favre - Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux [Délibération n° Del.2019-VI-188]

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux relative à l'aménagement d'une aire de stationnement provisoire sur le terrain situé au n° 95 rue Asghil Favre.

19 - Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section D n° 3413 appartenant à Madame DELEANS Eliane et située rue Simon Tissot-Dupont [Délibération n° Del.2019-VI-189]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section D n° 3413 d'une superficie de 16 m² et située rue Simon Tissot-Dupont et appartenant à Madame DELEANS Eliane au prix de 50 €uros le m² soit un montant de 800 €uros.

20 - Acquisition d'une portion de terrain à prendre sur la parcelle cadastrée section B n° 1655 appartenant à Monsieur et Madame VOLTAN Roger et Odile et située Route de Vesonne [Délibération n° Del.2019-VI-190]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'acquisition d'une portion de terrain d'une superficie de 32 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section B n° 1655 située Route de Vesonne et appartenant à Monsieur et Madame VOLTAN Roger et Odile, au prix de 50 €uros le m² soit un montant de 1600 €uros.

21 - Aménagement d'un WC à usage du public dans le bâtiment ERP du Tabellion Rue Asghil Favre - Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux [Délibération n° Del.2019-VI-191]

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux relative à l'aménagement d'un WC à usage du public dans le bâtiment ERP du Tabellion Rue Asghil Favre.

22 - Approbation de la demande de subvention au titre de la dotation de solidarité événements climatiques de l'Etat suite à la tempête du 1^{er} juillet 2019 pour le reboisement des parcelles forestières sur la Commune de Faverges-Seythenex [Délibération n° Del.2019-VI-192]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande de subvention au titre de la dotation de solidarité événements climatiques de l'Etat suite à la tempête du 1^{er} juillet 2019 pour le reboisement des parcelles forestières sur la Commune de Faverges-Seythenex et les travaux et plan de financement.

23 - Décisions prises par délégation – Information du Conseil Municipal

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal.
Le conseil municipal prend acte.

Séance est levée à 21 heures 15.